

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la limite supérieure de la végétation ligneuse, nous les formulerions comme suit:

Aux endroits où cette limite est déterminée par une basse température estivale, planter par bouquets; choisir les bouquets d'autant plus petits que l'altitude est plus élevée. Où, par contre, nous avons à lutter contre de forts courants aériens, veiller soigneusement au maintien des arbrisseaux et du recrû déjà existants; planter la verne des Alpes et le pin de montagne comme essences de transition; veiller, enfin, à obtenir un couvert aussi complet que possible.



Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 22 novembre 1900.

Il est annoncé que le président du conseil de l'école polytechnique fédérale a répondu favorablement à la demande de la Société de bien vouloir organiser des *cours spéciaux de répétition pour le personnel forestier supérieur*. Le conseil constituera un comité formé de messieurs les professeurs de l'école forestière et le chargera d'établir le programme pour un cours qui aurait lieu en 1901.

Relativement à la question de *l'assurance sur la vie*, il a été décidé d'inviter la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich, à se mettre directement en relation avec les personnes à assurer. Il sera établi une instruction sur les diverses formalités qu'auront à remplir les intéressés; cette instruction paraîtra dans le Journal.

La motion de notre Société concernant les tarifs de douane et de transport, transmise le 16 juin, n'a encore provoqué aucune réponse. Toutefois, il ressort du rapport qu'a transmis le Conseil fédéral à la commission du Conseil national pour la loi sur les tarifs, que nos propositions ont été sérieusement examinées et critiquées. Le comité permanent a estimé qu'il n'était pas opportun de répliquer à ce rapport; aussi, comme il n'existe présentement aucune raison à prendre d'autres mesures touchant cette question, le comité renonce pour l'instant à convoquer la commission spéciale.

